

c'est qu'un engagement. Plus tard, le comité reçut une lettre par laquelle M. Nesbitt déclinait l'offre qui lui avait été faite. Mais cela se passait après que nous eûmes refusé d'agréer son choix et que, par notre démission, nous eûmes protesté contre l'attitude de la majorité.

M. MACDONALD: Vous n'aviez pas quitté la salle des séances quand la proposition fut mise aux voix.

M. LENNOX: Me sera-t-il permis de faire une digression pour dire combien la façon dont on en usa à notre égard aux deux premières séances du comité fut différente de l'attitude que prirent nos honorables collègues quand nous eûmes résolu de démissionner? A ces deux séances, on nous avait traités d'une manière tellement blessante que pour me permettre de me faire entendre, le président avait dû rappeler à nos collègues que nous faisons partie du comité, et que j'avais dû me faire violence pour ne pas me porter à des voies de fait sur la personne de l'honorable député de Picton (M. Macdonald). Mais quand nous eûmes résolu de démissionner, rappelé aux membres du comité que la population entière avait les yeux sur eux, que nous n'entendions pas leur permettre de se servir de nous pour duper le public et qu'ils devaient se tirer d'affaire tout seuls, on les vit devenir humbles, paisibles, complaisants et engageants...

L'hon. M. EMMERSON: Doux et aimants.

M. LENNOX: Oui, et ils nous supplièrent de rester avec eux. Avec la courtoisie et la politesse qui me sont habituelles, et pour me rendre à l'invitation du président, je continuerai de siéger quelque temps, mais en donnant nettement à entendre—la preuve l'établira—que je ne participerais pas aux délibérations qui se poursuivaient alors. J'en ai assez dit sur ce sujet.

La majorité du comité se montra très désireuse de nommer un avocat de distinction connu dans le pays tout entier; elle craignait de ne pouvoir trouver d'avocat conservateur jouissant d'une aussi grande réputation. A l'heure actuelle le parti libéral compte dans ses rangs un ou deux avocats de très grand talent dont le nom est connu par tout le Canada. A ces deux exceptions près le parti conservateur compte dans ses rangs des avocats aussi distingués qu'il est possible d'en trouver en ce pays.

L'hon. M. GRAHAM: Si nous voulons bien en convenir.

M. LENNOX: Nous sommes prêts à le soutenir nous-mêmes. Certains avocats de Toronto comptent parmi les lumières du barreau canadien. Comparons la situation présente à l'attitude que prenaient les membres ministériels du comité quand ils prétendaient ne pouvoir choisir d'autre avocat que M. Wallace Nesbitt.

M. LENNOX.

Sur qui ont-ils porté leur choix? Je ne veux rien reprocher à M. Chrysler qui est un excellent homme, un avocat honnête—ils le sont tous—mais du moment qu'il s'agit d'un avocat dont la renommée s'étend par tout le Canada, ceux qui connaissent M. Chrysler pourront nous dire s'il jouit d'une réputation aussi considérable. Il a rendu au Gouvernement de bons services qui lui ont été payés. Depuis que je le connais, cet avocat s'emploie à servir fidèlement les corporations au détriment du peuple; mais il est payé pour cela et je ne saurais dire qu'il s'écarte en cela de son devoir d'avocat. Je respecte M. Chrysler en tant qu'avocat, mais ne parlons plus de lui quand il s'agit d'un homme jouissant d'un grand renom par tout le Canada, car j'ignore tout à fait, et la population ignore comme moi, que sa réputation soit aussi grande.

Dans les environs d'Ottawa, M. Chrysler passe pour un habile avocat. Je n'ai aucun doute qu'il sera zélé. Mais on se demande pour qui l'honorable premier ministre pourrait répondre, s'il le voulait. Voici quelques inscriptions du rapport de l'auditeur général qui indiquent les paiements faits à l'étude de M. Chrysler, Bethume et Compagnie, d'Ottawa, pendant les années mentionnées:

1896-1897..	\$ 987 19
1897-1898..	2,747 22
1898-1899..	151 73
1899-1900..	2,287 33
1900-1901..	164 12
1901-1902..	2,998 90
1902-1903..	311 72
1903-1904..	7,822 13
1904-1905..	1,611 65
1905-1906..	3,316 59
1906-1907..	577 91
1908-1909..	3,940 74
Total..	\$26,917 23

Le rapport de l'auditeur général ne va pas plus loin. Nous ignorons ce que peut être le total en ce moment. De tous les avocats au Canada, pays qui, j'en suis fier, abonde en avocats éminents, celui-ci était l'avocat indépendant, marquant, impartial, de l'intérêt public, qui mettrait en jeu, au besoin, le rang qu'il occupe au barreau, ses avantages pécuniaires, ses chances d'avancement et lutterait contre le ministère et la commission! Il est incontestable que M. Chrysler sera zélé en faveur de quelqu'un; et d'ordinaire un avocat déploie du zèle pour ceux qui l'emploient.

On a reproché au représentant d'Elgin-ouest (M. Crothers) d'avoir trop insisté sur les devoirs d'un avocat. Je ne suis pas un avocat marquant—je n'ai pas cette prétention—mais je suis un avocat comme quelques-uns de ceux qui sont ici; et j'ai toujours cru que mon premier devoir, mon devoir le plus sacré était de défendre mon client et de favoriser ses intérêts. Je n'ai jamais compris que j'étais tenu de me faire